

Dans le cadre de Terre de Jeux 2024, la Ville de Buxerolles organise une journée intergénérationnelle le **dimanche** 26 mai 2024 à partir de 14h00 sur l'Espace des Bizais. Cette journée vise à rassembler plusieurs générations, de 3 à 99 ans autour d'activités ludiques et sportives.

Article 1 : Les conditions de participation

- Les équipes doivent être composées d'au moins deux personnes
- Les équipes doivent représenter deux générations différentes
- Les équipes doivent participer au minimum à deux activités

Les participants de moins de 18 ans sont sous la responsabilité d'un adulte.

Un passeport est remis à chaque équipe sur le stand d'accueil. Il sera le témoin des activités effectuées. Chaque équipe fera tamponner son passeport à chaque activité validée.

La participation est gratuite.

Article 2 : L'inscription

Les équipes doivent transmettre leur bulletin de participation avant le 15 mai :

- Soit par papier à l'accueil de la mairie
- Ou directement sur le site Buxerolles.fr.

Les personnes peuvent aussi s'inscrire directement le jour de l'évènement sur place, de 13h30 à 15h00.

Pour les personnes seules, des équipes peuvent être constituées le jour même auprès du stand de la Mairie.

Aucune équipe ne pourra commencer les activités après 17h30.

La fin des épreuves aura lieu à 18h30.

Article 3 : Les activités proposées

Les activités proposées :

- Fléchettes,
- Baby-foot,
- Marche nordique (horaires de départ affichés au stand d'accueil).
- Jeux en bois,
- Parcours sportif,
- Pétanque,
- Multisports...
- E-Sport

Terre de Jeux se déroulant pendant la fête de la Nature, le passeport présente deux questions bonus.

La bonne réponse aux deux questions équivaut à une activité validée.

Article 4 : Récompense.

A l'issue du parcours, chaque équipe recevra un diplôme de participation en fonction du nombre d'activités réalisées :

- De 2 à 4 activités : Diplôme de Bronze.
- De 5 à 6 activités : Diplôme d'Argent.
- De 7 à 8 activités : Diplôme d'Or.
- Toutes les activités + questions bonus : Diplôme Olympique.

Chaque participant recevra également un coupon boisson.

Article 5 : Responsabilité

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de dommages aux personnes ou aux biens survenus au cours de la manifestation.

En cas de conditions climatiques défavorables, l'évènement sera susceptible d'être annulé. Les responsables d'équipe seront prévenus par mail 48 heures avant l'évènement.

Les participants acceptent les règles et sont informés que la décision d'attribution du diplôme ne pourra être contestée.

Les trois valeurs olympiques devront être respectées :

Amitié (fair play), respect et excellence, « l'important c'est de participer ».

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne ne respectant pas le présent règlement et les règles de bonne conduite.